

PRESENCE

No 29

Informations du Stalag XX B

Mars 1944



Pâques !

N'est-ce point la fête de l'espérance ?

Souvenons-nous de cette fête dans nos familles, des évacuations massives hors des villes vers les premières verdurees et les premières effluves des arbres en fleurs et de la joie des enfants lors de ces premières vacances.

Il semblait alors que tout bondissait d'allégresse au milieu de la nature en fête et, les tristes jours d'hiver étant oubliés, que tout notre être, comme remis à neuf, se gorgeait de vitalité en même temps que l'arbre se gonflait de sève. Au milieu de cette effervescence printanière, nous pouvions tranquillement regarder l'avenir, sachant avoir devant nous de longs jours ensoleillés.

Le Temps a implacablement laissé s'écouler son sablier et, pour la cinquième fois, la fête de Pâques n'aura pas chez nous son visage d'antan. Les familles sont dispersées par la captivité, la guerre, les réquisitions de main d'oeuvre et les évacuations, et la difficulté des voyages en chemin de fer de même que la disparition des autos limitent les excursions pascales.

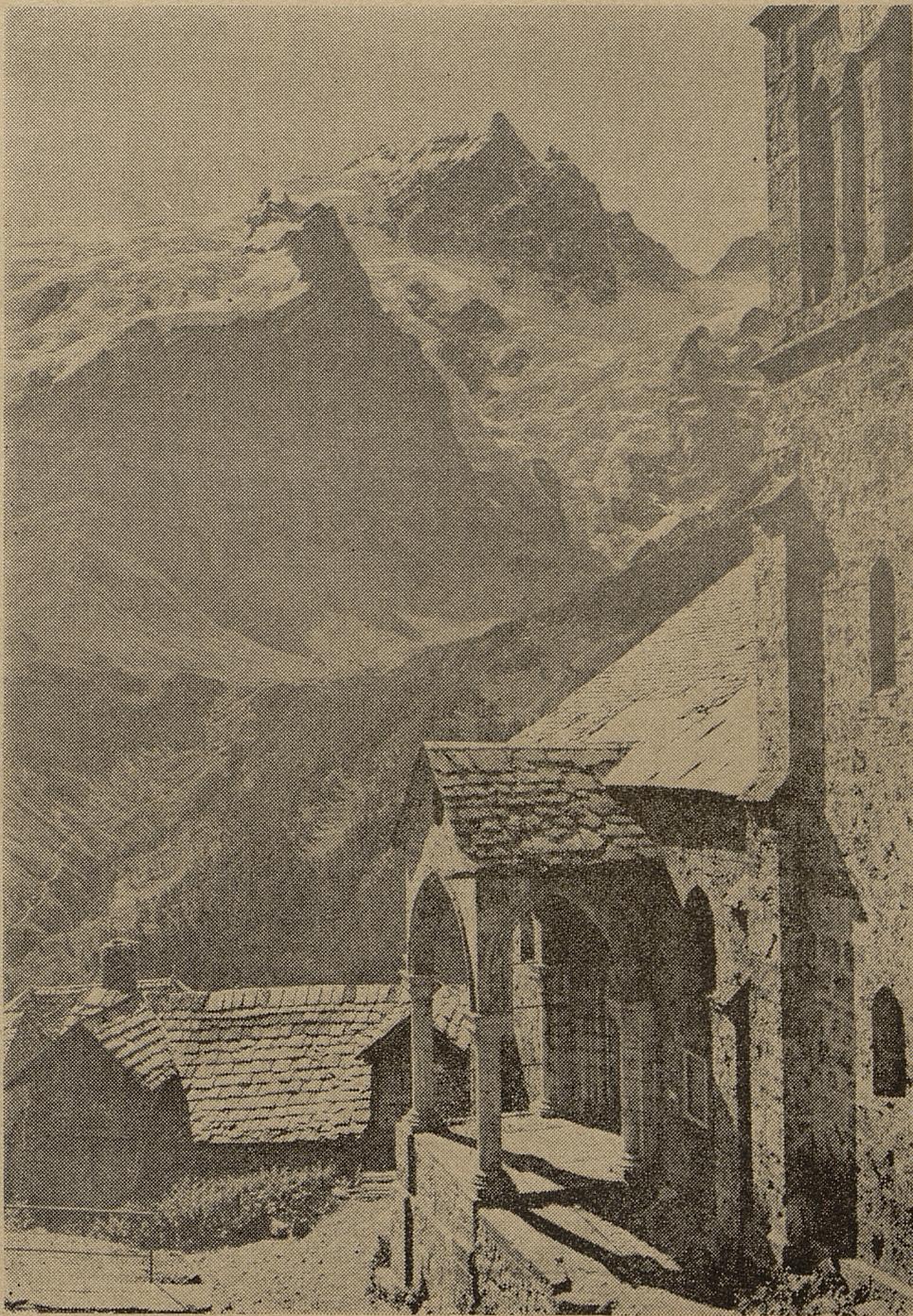
Comme dédaigneuse de la sottise des hommes anxieux et agités dans l'attente de graves événements, la nature fera cette fois-ci encore sa toilette de printemps.

Elle nous donne une leçon dont nous devons tirer profit. Rien ne peut troubler son essor; l'herbe piétinée se redresse, l'arbre abattu pousse des feuilles pour peu que quelques fibres le reliant à sa souche lui amènent quelques gouttes de sève. Les fibres intimes qui nous rattachent à nos familles et à notre pays nous amènent à nous aussi la sève qui nous permet de nous soutenir moralement et physiquement.

La nature ayant par force sommeillé tout un hiver se prépare à passer trois saisons de vie. Notre mise hors d'activité

à nous dure depuis plusieurs années, mais de même que l'arbre apprête actuellement ses bourgeons, préparons dès maintenant tout ce qui, lorsque le moment sera venu et que ce triste hiver de notre vie aura pris fin, nous permettra de nous épanouir dans le renouveau.

PRESENCE.



L'église des Terrasses et la Meije.

4° P 1085 R3

INFORMATIONS

EXPOSITION "L'AME DES CAMPS"

Sous ce titre, une exposition organisée par le Comité Central d'Assistance aux Prisonniers de Guerre en Captivité, 31, Bd de Latour-Maubourg, va être ouverte au début de l'été prochain, l'emplacement prévu pour le moment est la "Salle Champs Elysées — Clémenceau", ancienne annexe du Palais de la Découverte, Avenue de Selves, à Paris.

Il importe que, même si en raison du peu de temps disponible, cette participation est faible, notre Stalag soit représenté.

Cette exposition ne sera pas un "Salon" destiné à mettre en valeur des œuvres personnelles. Son but essentiel est d'exprimer le bilan intellectuel, spirituel et social de la captivité.

Il n'est pas demandé de réaliser des œuvres nouvelles en vue de l'Exposition, mais de réunir toutes celles existant qui peuvent exprimer l'Âme des Camps et son évolution au cours des années de captivité.

Les organisateurs demandent de leur faire parvenir **d'extrême urgence** une œuvre littéraire, théâtrale ou musicale susceptible d'entrer dans le cadre des manifestations prévues à Paris à l'occasion de l'Exposition. Les auteurs ou compositeurs intéressés voudront bien faire cet envoi d'urgence, directement à Latour-Maubourg pour gagner du temps, en mentionnant sur l'envoi: Exposition Âme des Camps. Prière de m'aviser également que cet envoi a été effectué.

Les kdos qui ont poursuivi un effort intellectuel, spirituel ou social voudront bien m'envoyer un compte rendu de leurs réalisations (théâtre, cours, conférences, etc...) depuis 1940, afin de présenter ce qui a été fait pour l'ensemble du Stalag. Ceci vaut également pour les kdos dissous.

Enfin, des œuvres littéraires, musicales, théâtrales artisanales et documents de tous ordres destinés à cette exposition devront me parvenir avant le 1er Mai 1944.

Le temps presse donc car nous avons été pris de court, mais le XX B, un des plus petits Stalags, se doit de montrer à Paris qu'il n'est pas le dernier dans ces domaines.

Les programmes, photos censurées des séances théâtrales ou musicales, les maquettes de décors seront particulièrement indiquées et pourront encadrer agréablement les statistiques et graphiques qui y figureront. La Mutuelle et notre journal de Stalag auront également une place de choix.

Toutes les œuvres destinées à l'exposition seront, dès leur arrivée, prise en charge par le Comité de Sauvegarde et leur conservation sera assurée par ce service. Appel est fait aux camarades parisiens libérés du XX B pour établir notre Stand.

CORRESPONDANCE

Il m'a été rappelé que les hommes de confiance des kdos doivent, **dans toute la mesure du possible**, m'écrire sur les formulaires de cartes et lettres réglementaires (le Kdo-Führer doit disposer de formulaires à cet usage), et s'efforcer de réduire leur correspondance au strict minimum.

PRISONNIERS CORSES

Dans son No 25, de Novembre 1943, PRESENCE insérait sous le titre ci-dessus que l'Abbé CASTA, prêtre corse demeurant actuellement 152 cours Cambetta à Lyon, demandait à ses compatriotes prisonniers de lui envoyer des étiquettes.

La demande de l'Abbé CASTA a été mal interprétée, car, en réalité, ce dernier désire recevoir des étiquettes des seuls prisonniers corses dont la situation est digne d'intérêt, parce qu'il n'ont absolument aucune famille ou aucun ami en zone nord ou en zone sud, qui ait pu les faire inscrire à un Comité pour l'envoi de leurs colis.

C'est seulement cette catégorie de prisonniers qu'il a l'intention d'aider.

L'Abbé CASTA reçoit, actuellement, de nombreuses étiquettes qui lui sont adressées par des prisonniers dont beaucoup ne sont d'ailleurs pas Corses et il lui est impossible de les honorer.

PRUDENCE DANS LES CONVERSATIONS

Il a été rappelé à plusieurs reprises que, dans les conversations avec ou devant les militaires qui nous gardent et les civils qui travaillent avec nous, tout ce qui a trait à des événements militaires ou politiques devait être soigneusement évité. Pour une imprudence de langage, deux de nos camarades ont failli tout récemment avoir les plus sérieux ennuis. C'est un avertissement qu'il importe de ne pas prendre à la légère.

REDUCTION DU NOMBRE D'EXEMPLAIRES DE PRESENCE

Certains kommandos ont pu s'étonner de recevoir moins d'exemplaires de notre journal qu'auparavant. La crise du papier nous atteint nous aussi et les petits kdos s'étant multipliés, nous sommes obligés de les servir eux aussi, ce qui diminue d'autant la part de ceux à plus gros effectifs.

ENVOI DES ETIQUETTES COLIS

La Direction des P. G., par lettre du 22 Février, nous communique:

La Direction des Prisonniers de Guerre a cherché à éviter, dans toute la mesure du possible, que des prisonniers déshérités ou sans famille, qui n'ont pas eu connaissance des communiqués parus ou qui, par négligence, n'en ont pas respecté les prescriptions et ont continué à envoyer des étiquettes à des comités, à des commerçants, à des industriels ou à des personnes charitables qui ne les avaient pas invités à le faire, puissent être privés de colis.

Dans ce but, elle effectue toutes les enquêtes nécessaires pour connaître la situation des intéressés.

En raison du nombre considérable d'étiquettes qui sont transmises à la Direction des Prisonniers de Guerre, ces enquêtes occupent un nombre important de personnes, dont le travail pourrait être employé plus utilement si les prescriptions faites étaient respectées.

J'ai l'honneur, dans ces conditions, de vous demander de faire connaître à tous vos camarades que les étiquettes parties des camps postérieurement au 31 Mars à destination de comités, de commerçants, d'industriels ou de personnes charitables qui ne sont pas normalement en correspondance avec le prisonnier intéressé, seront détruites.

ATTESTATION POUR LES VETEMENTS ARRIVANT PAR COLIS

Actuellement, les vêtements et le linge arrivant de France dans les colis individuels sont inscrits sur les cartes d'habillement. Celles-ci pouvant être perdues, il y a lieu d'insister auprès du Kdo-Führer pour qu'en plus de l'inscription sur la carte, l'attestation de propriété soit établie, signée par le Kdo-Führer et remise au destinataire, afin d'éviter toute contestation ultérieure.

HABILLEMENT

La situation vestimentaire empire de jour en jour et il n'y a pas d'espoir qu'elle s'améliore. J'insiste donc tout particulièrement pour que vêtements, linge et chaussures soient entretenus soigneusement, car leur remplacement éventuel est très problématique.

Gérard Jannet.

BELGIQUE

LES BELGES AU STALAG XX B.

Je suis très heureux de constater, par les questions qui me sont posées lors de mes quelques visites aux Kommandos, que beaucoup de compatriotes s'intéressent à la communauté belge du Stalag et c'est à l'intention de ceux que seul "PRESENCE" me permet d'atteindre que vous trouverez ci-dessous quelques indications générales sur les Belges au Stalag XX B.

Notre Stalag compte à ce jour 336 prisonniers de guerre belges. Ce nombre est en progression constante et nous atteindrons à nouveau sous peu notre effectif du début de 1941. Le départ, en avril dernier, de 60 compatriotes au Stalag XX A a été largement compensé par les arrivées mensuelles de camarades libérés de la Prison Militaire de Graudenz. Les Prisonniers de Guerre Belges internés à la Prison Militaire de Graudenz sont rattachés administrativement au Stalag XX B. De par leur punition ces camarades sont soumis à un régime spécial mais nos services administratifs: Briefpost, Paketpost, Fichier, Habillement, Pécule, ... fonctionnent pour la P. M. comme pour un Kommando ordinaire. Le nombre de Belges à Graudenz varie constamment par des augmentations mensuelles d'effectif de 20 à 30 et par les départs de camarades punis de peines de longue durée dans des kommandos spéciaux dépendant du Stalag VIII C. Les distributions de vivres et d'effets d'habillement pour le Stalag XX B sont actuellement basées sur un effectif de 461.

Des 336 Belges effectivement au XX B: 80 sont au camp central de Willenberg, 256 sont répartis dans plus de 40 Kommandos et s'y trouvent parfois isolés ou par groupes de deux ou trois. Cette grande dispersion crée de grosses difficultés tant pour les envois de journaux, les répartitions de Liebesgaben vivres et habillement que pour la liaison avec l'homme de confiance. S'il n'est pas possible de remédier à cette situation — il serait injuste de priver un camarade isolé d'un bon Kommando où il est bien traité et bien considéré — j'ai toutefois demandé à la Kommandantur que les Belges disponibles soient affectés au complément des effectifs belges déjà existant dans les 40 Kommandos dont il est question ci-dessus.

Nos services administratifs. — Dans chacun des services importants de la Kommandantur travaille un prisonnier de guerre belge responsable de la partie du service se rapportant à ses compatriotes. La grande dispersion des Belges comme les fréquentes mutations de nos compatriotes à la P. M. de

Graudenz rendent très difficile la mission confiée à ces camarades. Comme vous avez pu le juger vous-mêmes nos services administratifs fonctionnent très bien et je suis heureux de pouvoir rendre hommage au dévouement de mes précieux collaborateurs, dont vous trouverez ci-dessous le nom et l'indication du service :

Adjudant Richard Gaspard	Lettres — Journaux — Réception et expéditions dans les Kommandos des livres, jeux, instruments de musique que nous envoient les oeuvres d'entraide.
Adjudant Marcel Lecocq	Réception et réexpédition des colis individuels.
Adjudant Jean Hayez	Réception et répartition des Liebesgaben vivres.
Adjudant René Martin	Réception et répartition des Liebesgaben linge et effets d'habillement.

Conclusion. — Que ce soit au camp central ou dans les Kommandos les Belges sont peu nombreux eu égard à l'effectif total du camp ou du kommando. Si cette situation nous vaut des difficultés, elle a le grand avantage de nous permettre de nous mieux connaître et de créer ainsi dans ces petites communautés belges un esprit de famille, une camaraderie qui nous aide à supporter plus vaillamment la séparation d'avec les êtres chers. Ce n'est un réel plaisir que de visiter tel ou tel Kommando, où les Belges vivent vraiment la vie de famille. Certes il n'est pas possible d'éviter les petites discussions et rivalités personnelles (surtout après quatre ans de captivité) mais nous devons faire tout notre possible pour les maintenir dans de justes limites et ne pas permettre qu'elles puissent nuire à la bonne entente dans la communauté. N'oublions pas que — vis-à-vis de ceux qui attendent notre retour — nous avons le devoir de veiller à notre santé et que pour ce un bon moral nous est indispensable.

Colis Nationaux.

Depuis octobre dernier le nombre de colis nationaux reçus mensuellement est inférieur à notre effectif. Il a donc dû être établi un roulement et chaque mois l'un ou l'autre Kommando n'était pas servi. De plus la dotation du mois de juin 1943 ne nous avait pas été envoyée. Notre situation au 15 février dernier accusait un manque de près de 400 colis nationaux.

L'arrivée des colis manquants nous est annoncé et je pense que la situation de tous les Kommandos pourra être régularisée à l'occasion de l'envoi du colis de février. J'attire votre attention sur le fait que le colis national de juin 1943 ne pourra être servi qu'aux 250 Belges effectivement au Stalag XX B le 1er juin 1943.

Liebesgaben reçus en mars :

de la Croix-Rouge Internationale	98 colis américains
	1246 colis canadiens
	1 envoi d'essuie-mains, mouchoirs, dentifrices, savons, à raser, boutons, aiguilles, lames à raser...
de la Croix-Rouge Danoise	95 boîtes de lait (pour les malades)
de la Croix-Rouge de Belgique	577 colis O.T.A.D. (dotation de deux mois)
	299 boîtes de vitamines

Collecte en faveur du Secours d'Hiver

Reçu du Kdo 133	46 RM
du Kdo 392	22 RM
du Kdo 289	7 RM
du Kdo 160	10 RM
du Kdo 29	3 RM
Total au 12. 3. 44	704 RM, 50.

Homme de Confiance des Belges
Adjudant Duchesne.

MUTUELLE DU STALAG XX B

Année 1943
RAPPORT MORAL

La nombreuse énumération de chiffres qui figurent à notre rapport financier, vous aura donné une idée exacte du chemin parcouru par notre Mutuelle en cette année 1943. Quelles que soient les difficultés rencontrées, il faut reconnaître avec sincérité que de trimestre en trimestre grâce à une organisation sans cesse améliorée, les résultats se sont montrés à la hauteur de nos espérances :

Secours distribués :	1er Trimestre	94.815 Fr.
	2me Trimestre	169.356 Fr.
	3me Trimestre	161.294 Fr.
	4me Trimestre	225.480 Fr.

Un rapide coup d'oeil vous aura également montré que l'ensemble de nos dépenses pour 1943 aura été de 19.000 Fr. seulement inférieur au chiffre des dons et cotisations des membres de la Mutuelle. C'est donc grâce au concours généreux de Messieurs les officiers de l'Oflag II B et des collectes effectuées lors des départs de rapatriés que nous avons pu constituer une réserve suffisante nous permettant de faire face aux dépenses engagées pour le renouvellement des secours.

Nos estimations de recettes pour 1944 sont de l'ordre de 845.000 Fr. qui ajoutés à notre disponible de 381.941 Fr. 80 s'avèrent d'ores et déjà suffisantes pour la liquidation de nos dépenses estimées à 1.049.400 Fr. dont :

Engagements pour l'année 1944	469.400 Fr.
Allocations-décès	100.000 Fr.
Secours exceptionnels	100.000 Fr.
Prévisions pour nouvelles demandes de secours	360.000 Fr.
Achats d'appareils divers art. 4	20.000 Fr.

C'est donc avec une confiance accrue et avec sérénité que nous envisageons l'avenir sans nous cacher cependant que notre activité devra tendre de plus en plus à maintenir la vitalité de notre oeuvre d'entraide. Aussi, nous voudrions vous engager à ne pas vous laisser plier sous le poids de la lassitude d'une trop longue captivité et à ne pas limiter votre offre à la Mutuelle à votre simple versement sans réfléchir davantage à ses conséquences morales et matérielles. Il ne faut pas que cela devienne un geste automatique qui, ajouté à la lecture superficielle de nos compte-rendus mensuels, devienne en quelque sorte le seul élément de votre vitalité au sein de notre groupement.

Notre souci constant dans les billets insérés régulièrement dans "Présence" est de vous faire participer plus complètement à notre travail et surtout à celui de ces nombreux camarades qui, de retour en France, n'ont pas oublié vos familles et s'y dévouent avec grand coeur. Si nous avons connu des débits plus importants en ce 4me trimestre, c'est bien à eux que nous le devons, depuis la formation à Paris de notre Centre d'Entraide de Camp... Par les quelques enseignements que nous avons glané à votre intention dans nos rapports annuel pour 1942 et mensuels de l'année 1943, vous verrez que nos souhaits et projets formulés ne sont pas restés lettre morte mais sont devenus des réalités.

Qu'espérons-nous le 31 Décembre 1942?

Tout d'abord "Régler les questions importantes qui, après nos débuts faciles en recettes, pénibles en dépenses, devaient nous inciter à mettre au point une organisation à l'abri de tous reproches."

Il s'agissait de veiller :

- 1 — à l'affectation rapide de nos envois à notre compte en France pour permettre la distribution sans perte de temps de nos listes de secours;
- 2 — à l'accélération des enquêtes.

Dans plusieurs rapports mensuels, notre Secrétaire vous faisait part sans toujours pouvoir cacher son désappointement, de la lenteur effrayante des enquêtes engagées. Il est intervenu à plusieurs reprises près des Maisons du Prisonnier et des organismes centraux pour qu'une solution favorable soit enfin adoptée.

Hélas! malgré un mieux relatif accusé en Mars et en Avril surtout (63.840 Fr. distribués) nous devions retomber dans le même malaise et ce n'est que grâce au concours intelligent et désintéressé de nos amis du Centre d'Entraide de Paris que quelques mois plus tard, une organisation pouvait être mise sur pied dont le rendement a définitivement accentué le rythme de nos sorties de fonds au cours du 4me trimestre 1943.

En Mai 1943, s'ouvrait à Paris une permanence bi-mensuelle et notre camarade Gardel faisait preuve d'une étonnante activité pour arriver à utiliser rationnellement les services des organismes qui, en France, sont qualifiés pour l'ouverture des enquêtes et la répartition des secours.

Cela ne devait pas se faire sans difficultés; aussi, pour répondre aux demandes venant de différents kommandos, avons-nous tenu dans nos longs rapports d'Août et Septembre 1943, à bien vous préciser dans quelles conditions notre Mutuelle devait vivre.

Déjà en Juin 1943, nous pouvions vous annoncer la récupération des versements effectués en 1942 au Secours National au titre des Familles nécessiteuses du Stalag XX B. Cependant, nos listes de répartition depuis Novembre 1942 à Mars 1943 n'avaient été distribuées qu'en Mai 1943 à la rentrée de notre camarade Goubert; cela incitait certains d'entre vous à ce demander jusqu'à quel point nous avions la libre disposition des fonds collectés dans le Stalag et transmis en France par mandats globaux. Nous pouvions vous donner ce sujet tous apaisements et il est à noter qu'au 31 Décembre 1943, seul un

envoi de 140.000 Fr. en Novembre 1943 n'a pas encore été réceptionné.

C'est dans le domaine de l'accélération des enquêtes que nous avons rencontré les plus grands obstacles et ceci semblerait dû surtout aux nombreuses mutations et démissions enregistrées tant dans les organismes officiels que privés chargés plus spécialement du service social aux familles des prisonniers. Nous ne nous attarderons pas dans l'étude des origines de ces perturbations et nous nous contenterons de formuler le souhait que le nouveau Commissaire général aux PGR et aux Familles des PG. puisse coordonner au plus tôt les différentes activités de ces oeuvres en limitant leur action au problème social provoqué par votre absence.

Les demandes d'enquêtes que nous transmettons sont réparties entre les organismes départementaux et c'est à ce moment qu'interviennent les longs délais que nous déplorons. Il faut parfois deux et trois rappels pour obtenir des renseignements pas toujours complets. Hâtons-nous de dire qu'il n'y a pas lieu de généraliser ces doléances et que dans beaucoup de cas, nous avons pu remédier à cet état de choses.

A Paris, notre camarade Délion rendant actif l'esprit de l'Amicale des Parisiens du Kdo 431, procède lui-même à différentes enquêtes dans la circonscription parisienne. A Lille, notre camarade Sion, responsable près de la Maison du Prisonnier du Nord, a pu réunir de très nombreux anciens du XX B auxquels sont confiées dans presque tout le département les enquêtes demandées par nous. L'amicale Nordiste du XX B dont les membres coopèrent à cette petite organisation, a déjà collecté des fonds à notre intention; c'est ainsi que figure au rapport mensuel de Décembre une somme de 800 Fr. ayant servi au règlement d'un secours prévu à l'un de nos dossiers. A Arras, Léon Herbert, ancien Homme de Confiance de D. W. Gotenafen, après avoir pris possession de son poste de Délégué permanent de la M.d.P. du Pas de Calais pour le Littoral, vient de nous annoncer la formation d'un ensemble identique de bonnes volontés qui hâteront et les enquêtes et l'envoi des secours aux familles de son département.

Il serait souhaitable qu'il existât ainsi de nombreux dévouements qui deviendraient les correspondants de notre camarade Gardel: sa tâche serait grandement facilitée si, dans les centres les plus peuplés, il pouvait ainsi trouver des rapatriés qui, même s'ils ne peuvent procéder aux enquêtes, accepteraient de suivre les demandes de notre Centre de Paris dans leur pérégrination à l'intérieur des Maisons du Prisonnier départementales. Nous posséderions alors dans toute la France des points d'appui qui pourraient étayer les positions péniblement acquises au cours de nos dix-huit mois d'activité mutualiste. Les familles de nos camarades toujours en captivité ressentiraient plus fortement, plus directement tout le bienfait moral et matériel de notre sollicitude.

Ce sera notre vœu le plus cher en cette fin d'année et si le nombre des rapatriés ne devrait pas suivre le même rythme au cours de l'année nouvelle, peut-être dans vos rapports personnels avec vos camarades des plus heureux, aurez-vous l'occasion de transmettre ce vœu? L'offre de leurs services pourra toujours se faire Centre d'Entr'aide du Stalag XX B — PARIS, 68, rue de la Chaussée d'Antin.

Fin 1942, nous espérions encore réunir un nombre suffisant d'éléments d'enquête pour "affecter nos disponibilités" déjà importantes et "renouveler nos secours à des dates plus rapprochées."

Nos rapports mensuels vous auront signalé que le chiffre des dépenses engagées au 31 Décembre 1942 pour les renouvellements de secours était de 60.100 Fr. au titre de l'année 1943. Fin Mars 1943, ce chiffre était porté à 166.200 Fr. pour les trois trimestres restant à courir. Notre présent rapport financier vous aura indiqué que nous avons accompli notre programme puisque pour la première fois, le chiffre de nos engagements 469.400 Fr. dépasse largement nos disponibilités immédiates: 381.941 Fr. 80.

Le renouvellement plus rapproché des secours a été exécuté en deux périodes. En Février 1943; ne pouvant à cette époque rapprocher nos échéances de versements — faute de résultats d'enquête en nombre suffisant — nous vous annonçons la majoration desdits secours et cela surtout dans les grosses agglomérations, les cas de maladie, les dossiers ouverts pour des sinistrés... Le rapport mensuel de Novembre 1943 sur la situation générale des enquêtes ouvertes s'étant déclaré satisfaisant, nous avons dès ce mois procédé à un réajustement total de notre échéancier; à titre d'exemple, nous allouons à une maman de trois enfants résidant dans une grosse agglomération et ne disposant que des seules ressources prévues par les lois d'aide à la Famille et d'aide aux familles des PG. quatre versements de 1400 Fr. par an au lieu de trois précédemment.

Comme nous vous le disions dans un de nos plus récents rapports, ce chiffre nous montre bien que l'aide apportée par la Mutuelle ne peut en aucun cas par son importance contribuer à un quelconque enrichissement des familles aidées mais vise seulement à un allègement relatif de leurs soucis.

Nous en arrivons maintenant aux tâches dépendant davantage de l'activité de la Mutuelle à l'intérieur des kommandos.

1943 aura été à ce sujet une excellente année, car malgré la perte d'un assez grand nombre d'adhérents libérés, nos recettes n'accusent en ces derniers mois qu'un léger fléchissement. Les appels lancés dans nos rapports successifs nous auront permis de compter 76 kommandos à fin 1943 contre 53 à fin 1942.

Le maintien de cette activité devra dépendre surtout du dépistage des cas douloureux. Ce sera la consécration pratique dans vos lieux de travail des bienfaits que la Mutuelle peut et doit avoir sur le moral de vos camarades dont la famille a besoin d'être aidée. Dans notre rapport de Février 1943, nous vous citions en exemple les Kdos 175 et 172 nouvellement venus à la Mutuelle; je ne pourrai cacher non plus ce bel exemple donné par un Mutualiste au cours de ce dernier trimestre. Muté par deux fois de Kommando, il a réussi à nous apporter l'adhésion presque complète des prisonniers composant le premier et dernièrement il nous indiquait les motifs invoqués à la non-adhésion du second. Son travail facilite ainsi le nôtre et c'est donc plus aisément que nous pouvons alors discuter et nous entendre.

Soyez persuadés que les occasions de ralliement existent: en effet, il ne doit pas se passer de soirée sans qu'un des causeurs réunis dans votre cantonnement ne se sente plus particulièrement atteint par les soucis d'argent de sa famille. N'est-il pas possible de choisir ce moment pour le remonter et porter à sa connaissance s'il l'ignorait encore qu'une Mutuelle existe au XX B et qu'elle a pour but de l'aider à porter le poids des soucis exprimés? N'hésitez pas alors à informer votre homme de confiance qui remplira la simple formalité requise: une demande de secours...

Notre rapport mensuel récent vous aura indiqué nos difficultés présentes quant au fonds de secours spécial "Graudenz". Nul doute qu'en ce début d'année 1944, vous n'apportiez une attention toute spéciale à la situation critique que notre Trésorier rencontrera.

Tout au long de ce rapport, nous avons essayé de vous montrer quelle part vous pouviez prendre à l'activité centrale de notre oeuvre et comment dans la rédaction de nos rapports, nous essayions de vous permettre cette ingérence.

Jetant aussi un rapide coup d'oeil sur l'année écoulée, vous pourrez avec nous, remercier plus particulièrement:

— Messieurs les Officiers de l'Oflag II B, qui, régulièrement chaque mois mettent une somme importante à notre disposition et leur correspondant à Bordeaux, Monsieur Yves Glotin qui se charge de la répartition de ces fonds sur nos instructions;

— tous nos camarades de France dont l'ardeur au travail nous a valu l'accroissement rapide de nos secours;

— plus près de nous, tous ces Mutualistes dévoués qui n'ont pas seulement adhéré passivement, mais ont voulu participer vraiment aux nombreuses tâches inscrites à notre programme.

Tous, nous désirerons au cours de cette année maintenir intacts les réalisations parfois péniblement acquises, renforcer dans toute la mesure de nos moyens notre système de travail élaboré en France et surtout ne jamais nous laisser décourager quand bien même des perspectives peu engageantes devraient encore passagèrement obscurcir notre foi dans un avenir meilleur.

Le Bureau de la Mutuelle.

Les Beaux Pays de France **SAVOIE & DAUPHINE.** (suite)

En regardant toujours plus au Nord, nous voyons déboucher dans la vallée la Mer de Glace, l'un des plus grands glaciers alpins, sous laquelle des travaux sont en cours pour capter la force hydroélectrique des eaux de fonte.

De l'autre côté, à 4.200 m., se dresse l'Aiguille Verte, dont la calotte de glace se colore selon l'heure de toutes les teintes de l'arc-en-ciel; devant elle les deux pains de sucre du Grand et du Petit Dru lui font cortège. Elle fut conquise pour la première fois, vers 1875 si j'ai bonne mémoire, par Ed. Whymper le vainqueur du Cervin.

Plus loin encore nous distinguons les sommets plus massifs mais toujours très élevés des aiguilles d'Argentière, du Tour et le Mont Dolent, point de jonction des trois frontières française, suisse et italienne.

Au pied de ces Aiguilles, c'est le monde des grands glaciers d'Argentière, du Géant, etc... dominé par les cimes, frontières avec l'Italie, de la Dent du Géant et des Grandes Jorasses.

Celles-ci, dont la crête dépasse les 4000 m, et dont la face Nord s'élève verticalement sur 1400 m, environ au dessus du Glacier de Leschaux furent ascensionnées pour la première fois par cette voie par les deux Munichois Peters et Maier pendant l'été de 1936. Grâce à des circonstances atmosphériques exceptionnelles, car cette face est habituellement continuellement verglacée, une cordée franco-italienne et une cordée suisse pouvaient, le même jour, forcer également la voie d'accès du sommet. A ma connaissance cet exploit n'a jamais été renouvelé depuis.

Quittons maintenant la vallée de Chamonix et descendons l'Arve que nous abandonnerons à Sallanches pour remonter vers les Stations de sports d'hiver bien connues de Combloux et de Megève, étalées au milieu de leurs pâturages et de leurs forêts de sapins au pied de sommets d'altitude moyenne, 1800 m, environ, types parfaits de la montagne dite "à vache".

Le seuil de Megève une fois franchi, nous redescendons dans les gorges de l'Arly, escortés par le torrent qui roule entre deux parois abruptes et resserrées, tapissées d'une végétation abondante.

Nous débouchons à Ugine, gros centre d'industrie électro-métallurgique, d'où en une vingtaine de minutes d'auto l'on peut s'échapper du sillon alpin par la cluse d'Annecy, ancien exutoire des glaciers primitifs entre les préalpes du Génevois et des Bauges.

Nous longeons alors le splendide lac d'Annecy, dont la teinte bleue ne se retrouve pas ailleurs sauf peut-être dans certains petits lacs pyrénéens. Le lac s'allonge sur une quinzaine de Km, resserré en son milieu entre l'à-pic du Roc de Chères et la presqu'île de Duingt, entouré par des montagnes aux formes bien découpées dont les teintes varient du vert et gris de la Tournette à la teinte sombre du Semnoz.

Autour d'Annecy, à la pointe Nord du lac, c'est le paysage de Haute-Savoie avec tout son charme: montagnettes couvertes de pâturages d'un vert éblouissant, riches étendues cultivées, nombreux vergers et belles forêts de sapins.

Quitant Annecy et la douceur de son lac, faisant le tour du massif des Bauges, nous longeons le lac du Bourget aux eaux d'un vert glauque, entouré de ses sombres sapins et au bord duquel se détache l'Abbaye de Hautecombe, toute blanche sur la rive Ouest.

Nous traversons la belle ville d'eaux d'Aix-les-Bains que fréquentaient déjà les Romains puis Chambéry, capitale de la Savoie, étalée au pied du Granier et de la Croix du Nivolet, montagnes un peu chauves et dénudées et, par la cluse glaciaire de Montmélan, nous rejoignons la vallée de l'Isère.

Le Grésivaudan s'étale devant nous jusqu'à Grenoble, cette belle avenue est bien cultivée, tapissée de vignes sur le versant exposé au soleil. A notre droite s'élève les sommets calcaire de la Dent de Crolles et de Chamechaude. Derrière eux, s'étend la Chartreuse, au coeur de laquelle se niche la célèbre abbaye; c'est un massif submergé par ses forêts de sapins et sillonné par les gorges du Guiers-Mort et du Guiers-Vif dans lesquelles la route serpente à travers tunnels, galeries et rochers, accrochée comme par miracle au-dessus du torrent.

Et nous arrivons à Grenoble, capitale du Dauphiné, agglomération de 100.000 âmes, célèbre par sa vieille industrie de la ganterie qui exportait au loin une large partie de sa production, aux Etats-Unis notamment.

Depuis le développement du tourisme et des industries Hydro-électrique, Grenoble est devenue une des grandes villes de France dont l'Université attire en particulier beaucoup d'étrangers.

Splendide situé au bord de l'Isère, dans un amphithéâtre de montagnes couronné par les hauts sommets neigeux de Belledonne, avec ses rues propres et

grouillantes de monde, sillonnée d'autos et de cars, envahie hiver comme été par une jeunesse hâlée, piolet sous le bras ou skis sur l'épaule, Grenoble mérite vraiment son nom de capitale des Alpes Françaises.

Malgré son entourage de montagnes, Grenoble, c'est encore le bas-pays. La ville ne se trouve en effet qu'à 2000 m, d'altitude et son atmosphère, en été, est parfois étouffante pour les amateurs de cimes. Nous reprendrons donc notre route à la recherche de celles-ci en quittant la ville par la splendide avenue des Ponts de Claix, longue de 5 Km et que l'on ne saurait mieux décrire au point de vue beauté et puissance des arbres qui la bordent qu'en la comparant aux magnifiques allées qui mènent de Danzig à Langfuhr et que beaucoup d'entre nous connaissent bien.

Quitant alors la vallée de l'Isère qui, après Grenoble, se glisse entre Chartreuse et Vercors pour rejoindre le Rhône, nous empruntons la vallée du Drac puis celle de son affluent la Romanche.

La route court au bord du torrent aux eaux laiteuses ou boueuses selon le temps; nous ne perdons pas pour cela contact avec la civilisation car, au bout de quelques Km, nous longeons l'une des grandes Usines électro-chimiques de la Société d'Ugine et là, hélas, l'atmosphère est polluée d'odeurs nauséabondes. A mon dernier passage dans la région, l'usine fabriquait principalement de l'eau de Javel.

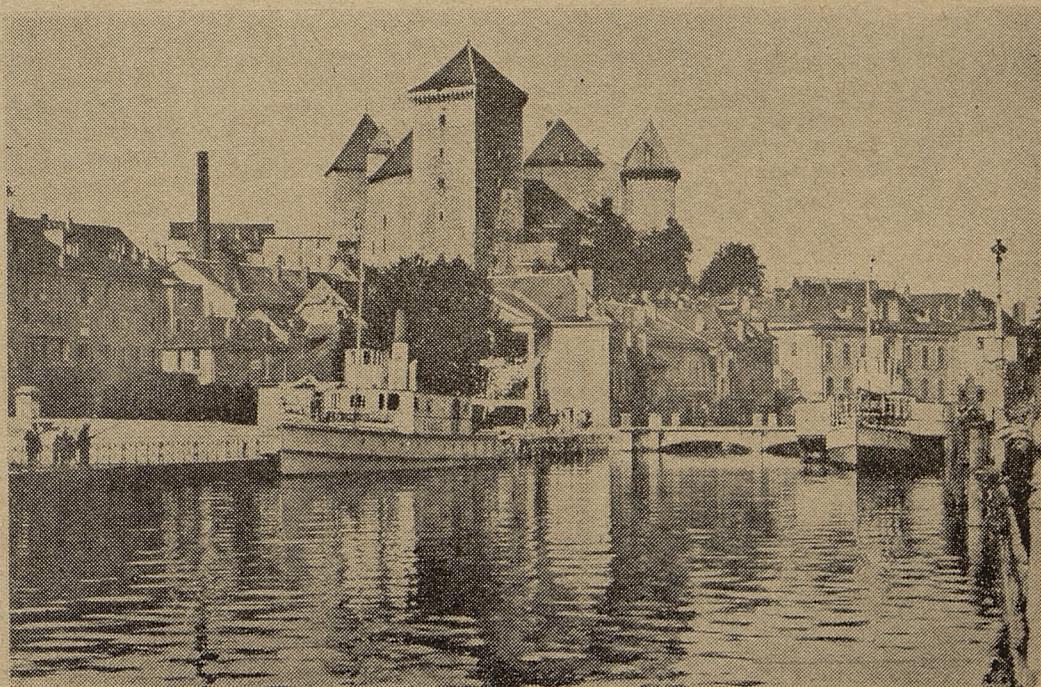
Pres de l'usine s'étend une cité ouvrière véritablement lugubre qui nous change fort désagréablement de nos chalets savoyards disséminés dans leurs pâturages. Rançon du progrès dira-t-on? Non certes car il doit être possible de concilier les nécessités industrielles avec l'agrément et la santé de ceux qui sont appelés à travailler en usine et aussi avec l'esthétique du paysage.

Mais laissons là cette triste vision et poursuivons notre chemin; nous arrivons tout près de là à Vizille, gros bourg massé près de son château, ce dernier surveillant le débouché des gorges de la Romanche dans la cuvette de Grenoble.

Cette ancienne forteresse a dû être remaniée, vers la Renaissance si mes souvenirs sont exacts, pour être rendue plus confortable. Elle se dresse dans un splendide parc dans le cours d'eau duquel prospère un élevage de truites réputé. Ce beau château était à la fin du XIX^{me} siècle la propriété de la riche famille des Casimir Périer qui en fit don à l'Etat. Nos Présidents de la République et tout spécialement M. Albert Lebrun ne dédaignaient pas d'y faire chaque année un séjour en famille.

Quitant Vizille, nous nous enfonçons vers l'Est dans une vallée qui va resserrant; la route s'élève plus rapidement et le paysage devient plus sauvage. Les flancs de la montagne se tapissent de mélèzes et non plus de cultures, la Romanche roule ses eaux en contre-bas de la route qui zig-zague au gré des saillants de la paroi rocheuse.

Une fois de plus, à Livet, l'industrie va nous rappeler son existence: un nuage couleur purée de pois couvre la vallée et des odeurs chimiques assaillent nos narines. Cette fois-ci, c'est la Société d'Alais-Frogès et Camargue qui en est responsable



ANNECY.

avec son usine du Riou-Peyrou, gros centre de production de carbure de calcium, de cyanide calcique et d'aluminium, alimenté en énergie hydro-électrique par le barrage et l'usine du Chambon que nous retrouverons plus haut dans la vallée.

Echappons rapidement à ce désagréable voisinage et filons rapidement vers Bourg-d'Oisans, charmante station d'été très fréquentée située à 700 m. d'altitude au voisinage de belles forêts et centre d'agréables promenades.

Nous attaquons ensuite franchement la montée au Col du Lautaret distant encore d'une cinquantaine de Km, en suivant toujours la Romanche et en négligeant son affluent, le Vénéon, qui dévale depuis le hameau de la Bérarde, célèbre centre de courses de haute montagne, perdu dans un cirque caillouteux à 1700 m. d'altitude. C'est la rude rampe des Commères, au cours de laquelle nous apercevons, à plus de cinquante mètres en contre-bas de la route, l'usine hydro-électrique dont nous parlions plus haut. Usine nette et silencieuse, dissimulée au fond de la vallée. Merci à celui qui l'a placée là.

Quelques Km plus loin, nous arriverons au pied du barrage du Chambon, puissante retenue d'eau de 350 millions de m³ chargée de régulariser le cours de la Romanche et d'alimenter l'usine que nous venons de voir.

Ce barrage, dont la retenue d'eau est la plus importante de France après celle du Sautet, sur le cours supérieur du Drac (380 millions de m³), nous domine de ses 75 m. de haut et barre la vallée sur plus de 200 m. à la crête. Monument imposant et symbolique de la technique moderne, sa courbe est belle, et une fois que les ans auront patiné un peu son parement, il s'harmonisera aussi bien que possible avec le paysage.

La nouvelle route passe maintenant sur la crête du barrage qu'elle rejoint après quelques lacets et, de cette crête, nous jouissons d'un splendide coup d'oeil sur le lac artificiel qui a transformé cette vallée depuis 1934. Il s'étend sur 4 Km de long et les flancs abrupts et couverts de mélèzes de la rive gauche y plongent de façon grandiose; tandis que nous suivons la rive droite, nous rattrapons l'ancienne route que l'on voit encore disparaître dans le lac près du hameau des Dauphins, aujourd'hui sous les eaux, et dont, en 1935, j'ai encore vu émerger sur un mètre ou deux le clocher de l'église toujours surmonté de son coq.

Montons toujours, dans un air embaumé par la lavande qui tapisse les pentes; nous arrivons au village de La Grave, accroché à flanc de coteau à 1400 m., observatoire idéal pour contempler sur l'autre versant le magnifique massif de la Meije (3.958 m.) conquise en 1876 par Boileau de Castelnau et son guide, un des multiples Rodier du hameau de La Bérarde situé immédiatement de l'autre côté de cette splendide aiguille: c'est la seule de tout l'Oisans où nous retrouvons le beau granit de Chamoni, le reste du massif étant en général constitué par des roches "pourries" et peu sûres.

La Brèche de la Meije se dessine sur l'azur du ciel, soulignée par le glacier du Tabuchet, encadrée à droite par l'arête du Râteau et à gauche par celle qui s'envole jusqu'au Grand Pic. Un peu en arrière de celui-ci, c'est le Pic Central ou Doigt de Dieu qui surplombe sur le versant de La Bérarde le vallon des Erançons mais que nous distinguons moins bien de notre côté. A l'autre extrémité de cette arête, c'est la Meije Orientale sous laquelle dévale le Glacier de l'Aigle.

Mais arrachons-nous à cette contemplation et poursuivons notre route vers le Lautaret. Quelque Km. après La Grave, au Villard d'Arène, la Romanche nous abandonne et nous franchissons les derniers Km. dans des pâturages dénudés par l'altitude car nous atteignons les 2000 m. Encore un effort et c'est le Col (2.058 m.) avec son chalet-hôtel et sa vue splendide sur la Meije et l'Oisans.

Vers le Nord-Est, nous distinguons la route qui monte au Galibier, à 2.600 m. l'un des plus hauts cols routiers d'Europe, calvaire des "Tour de France". La roche est brunâtre et me et annonce déjà les sévères paysages de la vallée de l'Arc ou Maurienne qui se trouve de l'autre côté.

Nous sommes là à l'un des points les plus caractéristiques des Alpes: le Lautaret et le Galibier marquent en effet un changement de climat très net. Derrière nous s'étendent les Alpes que l'on pourrait appeler humides: c'est la verte Savoie, la vallée encore bien boisée de la Romanche. Devant nous c'est la Briançonnais aux montagnes sèches et aux rocs nus et rouges qui évoquent les Djebels marocains. Derrière nous les nuages flottent au-dessus de la Romanche, de l'Arc, de l'Isère mais devant, c'est le pays aux 300 jours de soleil par an et au ciel pur précurseur de la Provence.

Capitaine Odier.
(à suivre)

PAQUES 1944

Paques 44. Joie quand même.

Voici le jour que le Seigneur a fait. Soyons dans l'allégresse et dans la joie. Tel est le texte étrange que nous allons chanter au cours de la Messe de Pâques.

Etrange en effet que ce rayon de joie qui voudrait transpercer le nuage noir de nos rancœurs, de nos lassitudes, de nos découragements, de nos peines, de nos fatigues physiques et morales, pour illuminer notre âme.

Pour savourer cette joie âpre, forte et austère, il faut savoir d'abord que la Résurrection du Christ est la base inébranlable de notre idéal chrétien, il faut ensuite comprendre que cet idéal ne consiste pas à s'installer dans je ne sais quelle sphère imaginative, irréelle, mais bien à vivre pleinement, magnifiquement comme membre de la famille humaine, en essayant à chaque instant, par amour pour Dieu, de valoir davantage, pour nous mettre toujours plus efficacement au service de la communauté.

Le premier effort pour conquérir cette joie est une prise de possession de nous-mêmes. A force de vivre dans un milieu déprimant, nous courons le risque de voir s'affaiblir notre sens moral et dès qu'un intérêt personnel, une passion, entrent en jeu, nous sommes prêts à capituler. Cette capitulation ne nous donne pas la joie, bien au contraire, elles nous abaisse à nos propres yeux et nous donne le dégoût de nous-mêmes.

Pour remonter ce courant, il y a une lutte à entreprendre, lutte ardente, généreuse, qui exalte tout ce qu'il y a de meilleur en nous, lutte dans le sens d'un caractère puissant et d'une volonté forte. Heureux ceux qui comprennent que les difficultés sont faites pour être vaincues, heureux ceux qui savent dominer les événements et changer les obstacles en moyens.

Quand éclairés et guidés par notre idéal, nous aurons "une âme maîtresse du corps qu'elle anime", nous saurons sans heurts ni mouvements désordonnés nous imposer par notre qualité, notre cohésion morale, à tous ceux qui nous fréquentent. Nous pourrions alors avoir la joie incomparable de vivre, c'est-à-dire non pas d'être servis, mais de "servir".

"C'est bien en effet — nous dit Joseph Folliet dans une récente brochure adressée aux prisonniers —, l'expérience la plus curieuse et la plus instructive de la captivité, que le surgissement d'élites nouvelles. Ni titres, ni galons, ni importance civile, ni parchemins, ni prétentions ne tiennent par leur seul prestige". Seuls, ceux qui s'appuient sur des principes, restent debout, tenant leur volonté bondissante, prête à agir. Au milieu de la masse des faibles, des mous, des hésitants, des inactifs, soyons toujours la force énergétique, accueillante et humaine. Ne nous estimons jamais meilleurs que d'autres, mais donnons à tous indistinctement notre part de sacrifice et de dévouement.

Nous sentirons alors jaillir des profondeurs de notre âme une joie vraie, forte, une joie d'homme, la joie du devoir accompli. Plus le don de nous-mêmes sera complet, plus nous sentirons la joie "de servir" en répondant au vibrant appel d'être pleinement des hommes et des chrétiens.

Telle peut être pour nous la joie de Pâques, car si l'épreuve déprime les faibles, elle exalte les forts.

Abbé Thieffry, aumônier du XX B.

LEGISLATION

LA LEGISLATION ACTUELLE DES LOCAUX D'HABITATION ET A USAGE PROFESSIONNEL

"PRESENCE", dans son numéro de Janvier 1944 a donné, à nos camarades agriculteurs, une étude de la législation actuellement en vigueur en agriculture et précisé quels étaient les droits que leur conférait leur qualité de prisonnier.

Nous procéderons de la même manière pour cet article destiné à nos camarades propriétaires et locataires de locaux d'habitation ou professionnels, en nous efforçant d'exposer le plus simplement possible cette matière si touffue des loyers qui depuis bientôt vingt ans se nourrit d'un nombre respectable de lois et dont la complication a incité le législateur à la création, le 8 novembre dernier, d'une Commission d'Etudes en vue de préparer la refonte et l'unification des textes législatifs publiés à ce jour.

En gros, cette question des loyers doit être scindée en trois chapitres :

- 1^o — les immeubles construits et achevés avant 1914.
- 2^o — les immeubles construits de 1914 au 1er septembre 1939.
- 3^o — les immeubles construits ou achevés après le 1er septembre 1939.

1. — Immeubles construits et achevés avant le 1er Août 1914.

Les loyers de ces immeubles étaient régis par la loi du 1er avril 1926 modifiée par maintes lois postérieures et dont les effets, aux termes de la loi du 24 juin 1941, devaient prendre fin le 1er juillet 1943. Cette loi du 1er avril 1926 avait posé deux grands principes : celui de la prorogation légale du bail, tempéré par le droit de reprise du propriétaire sous certaines conditions et celui de la fixation du prix du loyer.

L'avantage de la prorogation s'est peu à peu éliminé et, depuis le 1er juillet 1942, il n'existait plus qu'en faveur des locataires en possession au 30 juin 1937 de locaux d'habitation dont le loyer était :

à Paris et dans le département de la Seine, inférieur à 1.000 francs

dans les villes de plus de 100.000 habitants, inférieur à 600 francs

dans les villes de moins de 100.000 habitants et plus de 4.000 habitants, inférieur à 300 francs,

ou de locaux à usage professionnel dont le loyer était :

à Paris et dans le département de la Seine inférieur à 2.000 francs

dans les villes de plus de 100.000 habitants, inférieur à 1.000 francs

dans les villes de moins de 100.000 habitants et de plus de 4.000 habitants, inférieur à 600 francs.

Quant à la fixation du loyer, imposée uniquement pour les locataires ci-dessus, elle était limitée au loyer pratiqué au 1er Août 1914 majoré d'un certain pourcentage qui, d'année en année et compte tenu des modifications apportées par la guerre, était devenu en 1942 de 210%.

Donc, au 1er juillet 1943, cette protection devant prendre fin, le domaine des loyers allait devenir libre. Le gouvernement, devant les perturbations qu'aurait occasionnées un tel retour au droit commun dans une période aussi grave, ne l'a pas voulu et une nouvelle loi du 30 mai 1943, publiée au J. O. le 9 juin 1943, apporte une nouvelle prorogation jusqu'au 1er juillet 1944, prorogation qui est de plein droit, d'office, n'a pas à être demandée sur l'initiative du locataire, et s'impose au juge sans considération des circonstances ou de l'état des ressources du dit locataire.

Néanmoins, le propriétaire conserve le droit de reprise pour démolir et reconstruire, ou de demander judiciairement la déchéance du droit à la prorogation si le locataire n'exécute pas les obligations mises à sa charge par le contrat, les usages locaux ou la loi, ou ne jouit pas des locaux en bon père de famille.

Mais le propriétaire ne peut exercer son droit de reprise si le locataire a obtenu une réduction de loyer en vertu du Décret-loi du 26 septembre 1939 ou si une décision du juge le maintient en possession en vertu du même décret.

Il est donc possible au propriétaire, sans même remplir les conditions du droit de reprise, de donner congé au locataire d'un local d'habitation dont le loyer en 1914 excédait suivant les localités 1000, 600 ou 300 francs, à moins que le locataire n'obtienne le maintien en possession, puisque ce locataire est sorti maintenant du champ de protection de la loi de 1926.

La loi du 30 mai 1943 substitue au prix de 1914 avec majoration de 210%, l'interdiction de percevoir un montant de loyer et des charges supérieur à celui du 30 juin 1943, c'est-à-dire au chiffre de la dernière quittance délivrée avant le 30 juin 1943. Donc, stabilisation jusqu'au 1er juillet 1944 du loyer et des charges et la loi spécifie que ne sont pas considérées comme charges les prestations et fournitures particulières faites au locataire; leurs majorations sont donc susceptibles de récupération sur le locataire.

Si donc, on suppose que le bailleur ait loué à un prix dépassant le prix limite (prix de 1914 plus 210%) et si le locataire n'en avait pas demandé la réduction dans le délai de six mois précédemment imparti, ou si le bailleur avait demandé un prix inférieur, ce prix sera homologué au 30 juin 1943 même s'il était illicite.

Enfin, dans le cas où le locataire, ayant bénéficié d'une réduction de loyer en application du Décret du 26 septembre 1939, cesse de bénéficier de cette réduction, le prix du loyer au 30 juin 1943 est déterminé d'après le loyer réduit à cette date.

Pour les locaux non loués au 30 juin 1943, les prix sont déterminés par analogie avec les prix payés pour des logements similaires.

Nous avons dit que la loi bloque aussi les charges en excluant toutefois les prestations et fournitures particulières faites au locataire qui étaient par conséquent susceptibles d'augmentation. Mais que fallait-il entendre par cette expression ? Des interprétations différentes ont montré l'incertitude du texte. Aussi, la loi du 1er Février 1944 a heureusement mis un terme à ces difficultés. Elle donne une liste de ces prestations et fournitures particulières échappant au blocage.

Ce sont d'une part l'eau, gaz, électricité, charbon, sans chercher à savoir s'ils sont utilisés dans les parties communes de l'immeuble ou dans le logement même du locataire, et d'autre part la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de déversement à l'égout et la taxe de balayage. Cette énumération est limitative. On ne peut y faire entrer aucune autre fourniture par raison d'analogie comme le tapis de l'escalier ou d'autres impôts ou taxes.

La répartition des majorations permises entre plusieurs locataires se fait au prorata du loyer de 1914.

Cette loi du 1er Février 1944 précise la loi du 30 mai 1943 en ce sens que les locataires, cessionnaires, occupants de bonne foi des locaux d'habitation ou à usage professionnel, sont maintenus de plein droit en possession des lieux loués jusqu'au 1er Juillet 1944, sans l'accomplissement d'aucune formalité et nonobstant toutes décisions judiciaires non encore exécutées, à charge d'occuper effectivement les lieux, sauf motif légitime, par eux-mêmes ou par les personnes vivant habituellement à leur foyer.

Elle fixe aussi les règles de compétence et de procédure :

En ce qui concerne les prestations et fournitures particulières : Juge de paix jusqu'à 3.000 francs de loyer principal, Chambre du Conseil du Tribunal Civil au-dessus;

En ce qui concerne les contestations sur la prorogation : Juge de paix pour les loyers inférieurs ou égaux à 4.500 frs, au-dessus Président du Tribunal Civil en référé.

Sanctions : Nullité de toute convention tendant à procurer sous une forme quelconque un prix supérieur au prix licite; droit de répéter toute somme indûment perçue; sanction pénale allant de 2 mois à 2 ans de prison et amende de 200 à 500.000 francs pour tout bailleur, agent ou préposé de celui-ci, pour quiconque aura stipulé pour autrui, mandataire, tuteur, gérant d'affaire, pour tout locataire ou occupant d'un local qui, pour quitter les lieux loués aura directement ou indirectement exigé ou reçu du bailleur ou nouveau locataire une remise d'argent, de valeurs, ou reprise d'objets mobiliers d'un prix excessif. En cas de condamnation du bailleur, agent ou préposé, la prorogation sera accordée au locataire.

2^o — Immeubles construits du 1er Août 1914 au 1er Septembre 1939 (ainsi que les suivants construits et achevés avant 1914):

- immeubles situés dans les localités exclues de la loi de 1926 art. 1er.
- locaux commerciaux en 1914 mais transformés depuis en location d'habitation.
- locaux meublés supérieurs à 750 francs par mois.
- loyers qui, à l'occasion d'une action en réduction en vertu de la loi de 1941, ont été reconnus comme dépassant le taux licite tel que déterminé par la loi de 1926.

Les loyers de ces locaux sont régis par la loi du 28 Février 1941. Ces loyers et charges sont bloqués jusqu'au Décret de cessation des hostilités au prix de la location au 1er Septembre 1939, mais peuvent être mises à la charge du locataire toutes les majorations subies par les prestations depuis le 1er Septembre 1939. Dans le cas où les locaux n'étaient pas loués à cette date, le prix est déterminé par analogie avec le prix payé pour les locaux similaires.

Compétence pour les contestations: jusqu'à 4.500 francs, Juge de paix; au-dessus procédure de référé devant le Président du Tribunal Civil.

3^o — Immeubles construits ou achevés après le 1er Septembre 1939.

Régime de liberté. Aucune limitation du taux des loyers sauf exceptionnellement la réglementation administrative des prix de location aux réfugiés conformément au Décret du 1er Juin 1940.

Travailleurs en Allemagne : Les locataires de bonne foi de locaux d'habitation ou à usage professionnel ayant conclu un contrat de travail en Allemagne, sont maintenus de plein droit en possession des lieux loués pendant l'exécution de leur contrat, à charge par eux de faire occuper les lieux par les personnes vivant habituellement à leur foyer à la date de la conclusion du contrat de travail, ou de les laisser garnis du mobilier, et de se conformer aux clauses de la location. Mais pas de réduction d'office.

Ainsi se présente l'état actuel du régime des loyers de locaux d'habitation et professionnels.

Quels sont maintenant les droits des Prisonniers ?

Ils sont les mêmes pour les locaux d'habitation, à usage professionnel, commercial ou industriel. Ils sont déterminés par le Décret du 26 Septembre 1939 (J.O. N^o 210-1939) modifié par le Décret du 1er Juin 1940 et la loi du 24 Juin 1941 (J.O. du 2 Juin 1940 et du 13 Juillet 1941 — rectificatif du 28 Septembre 1941) et se composent de :

1° — Droit de réduction

a) si le bail du prisonnier est antérieur au 2 Septembre 1939, ce dernier, durant sa captivité, bénéficie de plein droit, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de la demander en justice, d'une réduction des trois-quarts du montant du loyer. Cette réduction porte sur le montant du principal du loyer à l'exclusion des charges qui sont dues en totalité. Il est même possible au prisonnier d'obtenir une réduction supérieure susceptible d'aller jusqu'à l'exonération totale en la demandant en justice dans les six mois qui suivent la date de sa démobilisation.

Mais le propriétaire peut exiger le paiement de la totalité du loyer ou d'une somme supérieure au quart en prouvant en justice que son débiteur ou ceux qui habitent le local sont en mesure d'acquitter la somme demandée.

b) Si le bail est postérieur au 2 septembre 1939, pour obtenir une réduction du loyer et, à défaut d'accord amiable avec son propriétaire, le locataire prisonnier doit apporter en justice la preuve que ses ressources actuelles ne lui permettent pas d'acquitter le montant intégral du loyer.

Le point de départ et la durée de cette réduction résultent de l'accord amiable ou, à défaut, sont fixés par le juge. Dans ce dernier cas, le point de départ peut être antérieur à la date de la demande en justice par le locataire.

La femme mariée, seule signataire du bail, et dont le mari est prisonnier, peut bénéficier des mêmes dispositions.

2° — Facilités de paiement.

Le locataire prisonnier bénéficie d'un moratoire de plein droit lorsque son loyer est réduit suivant les dispositions précédentes. Le moratoire porte sur les loyers échus et non acquittés et sur les loyers venant à échéance durant la captivité. Il prend fin à l'expiration d'un délai de six mois à dater du jour de la démobilisation.

En vertu du Décret du 26 Septembre 1939, tout acte de procédure tendant à imposer à un prisonnier le paiement du loyer avant la date d'expiration du moratoire, sera réputé nul et les frais resteront à la charge du bailleur.

La loi du 26 Février 1941 (J. O. du 10 Mars 1941) dispose que les sommes dues par les intéressés pourront être acquittées en douze mensualités, la première échéance étant fixée au dernier jour du mois qui suit la date d'expiration du moratoire précité.

Le propriétaire bénéficie des mêmes délais et exonération que son locataire pour le paiement à des collectivités publiques, eau, gaz, etc. Il peut obtenir des délais de paiement pour les dettes hypothécaires.

3° — Maintien en possession des lieux.

Tout prisonnier est maintenu de plein droit en possession des lieux loués pendant toute sa captivité, à condition d'occuper effectivement les lieux et de satisfaire à ses obligations.

Après sa démobilisation, ce maintien est prolongé jusqu'au terme d'usage qui suivra le Décret fixant la cessation des hostilités quelle que soit la date d'entrée en jouissance des lieux, c'est-à-dire antérieurement ou postérieurement au 2 Septembre 1939, sauf si le locataire n'a pas bénéficié de réduction.

4° — Résiliation du bail.

Le bail peut être résilié sur simple manifestation de volonté du prisonnier à condition qu'il envoie une lettre recommandée avec avis de réception. La résiliation prend effet à l'expiration d'un délai d'un mois à dater de la réception de cette lettre recommandée.

Le prisonnier peut désigner tout mandataire à cet effet.

5° — Actions en justice — Procédure

En vertu du Décret du 1er Septembre 1939 relatif aux actions en justice et aux prescriptions et délais de procédure intéressant les prisonniers, l'exercice des actions en justice et l'exécution des décisions judiciaires à l'encontre des locataires prisonniers, ne peuvent intervenir que sur ordonnance du Président du Tribunal ou du Juge de Paix suivant leur compétence.

Les contestations de toute nature soulevées par l'application des dispositions qui précèdent sont de la compétence du Juge de Paix lorsque le montant du loyer annuel au jour de la demande est inférieur ou égal à 4.500 francs, du Président du Tribunal Civil pour les loyers supérieurs.

Les loyers commerciaux bénéficient des mêmes avantages si le commerce a cessé; au cas contraire, une réduction peut être demandée en prouvant la diminution des ressources. Cette réduction peut être sollicitée même après la démobilisation.

René Marchal.

COURRIER DES SCENES

Kommando 341

Deutsche Werke Kiel - Gotenhafen

"ETIENNE"

Les mânes de Monsieur Jacques Deval ont dû tressaillir d'aise de savoir une de ses oeuvres — "Etienne" en l'occurrence — représentée sur la scène du Groupe Artistique de Gotenhafen.

Et si Deval lui-même avait pu se mêler à la foule des spectateurs, il aurait surpris, à travers ses lunettes légendaires, tant d'yeux humides et de sourires figés qu'il en aurait sans doute été le premier étonné.

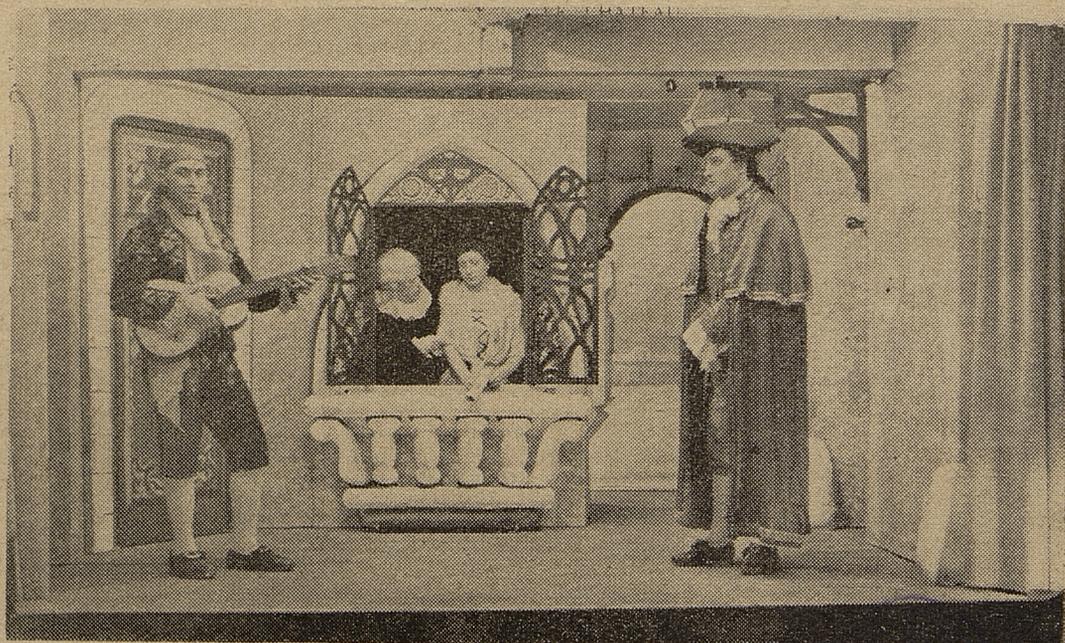
Parce qu'émouvoir des prisonniers, en exil depuis quatre ans, blasés, endurcis, pour lesquels les traîtrises de la vie sont devenues monnaie courante, procède de l'extraordinaire, du merveilleux.

Quoique cette étude de caractères se révèle quelquefois dangereuse, de par l'ironie avec laquelle certains principes moraux sont traités, disons cependant qu'ETIENNE demeure une des meilleures pièces du répertoire du G.A.G. et louons ceux qui surent nous la faire apprécier.

Le Père — Paul Jeanjean, que nous n'avions pas applaudi depuis longtemps —, la Mère — qui fut pour Mettay l'objet de sa meilleure création, — le Fils, Etienne, que Raymond Worms, tranfuge du sexe faible, personnifia avec toute l'ingénuité et la rouerie voulue, forment la trinité maîtresse autour de laquelle évoluent Gaston Honiat, toujours provocant dans ses rôles de... mondaine, — Audibert, racé, — Legrand et Leblond, pleins de vie, — Labre et Boisaubert, caricatures des principes et des préjugés, — Cufi, enfin, nouveau venu au GAG.

Deux réussites qui font honneur au directeur de la troupe, Paul Evrard : le choix de la pièce et son interprétation.

R. Fontaine.



Willenberg - Le Barbier de Séville - 1^{er} acte.

